

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le 27 septembre 2024 à 19h 00

Amand Magnazeix, dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice MIRGUET, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

Présent : Mrs MIRGUET Patrice, AUPETIT Francis, FEYSSAT Bruno, PREVOST Christian, SERRIER Bertrand, VIDAL Jean-Marie

Mme FEYSSAT Séverine, MONNEAU Christelle, PINET Geneviève, PIRES ALVES Cécile, TONIAL Brigitte

Absents excusés : LEROUX Pierre

Absent non excusé : HENRION Mounia

Procurations : LEROUX Pierre donne procuration PINET Geneviève

Secrétaire de séance : FEYSSAT Séverine

Le quorum étant atteint,

*Le procès-verbal du 10 juin 2024 est adopté à l'unanimité*

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs :

*Le procès-verbal du 08 juillet est adopté à l'unanimité*

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs :

## *Délibération 2024-0034 Achat d'un tour réfrigérer pour la boulangerie*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tour réfrigérer de la boulangerie est tombé en panne. Il est donc nécessaire de racheter un tour.

Il présente les devis de L.P.F et Alpagga

Après étude des devis , et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide de retenir le devis de la société Alpagga pour un montant de 1180,00€ HT 236.00 € Tva 1416,00€ TTC
  
- ✓ Décide de passer la dépense en investissement au compte 2157

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs :

## *Délibération 2024-035 logiciel cadastre et plu*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de racheter un logiciel cadastre et du plu afin d'améliorer la gestion du cadastre et du territoire.

Il est nécessaire de changer le logiciel car l'ancien est obsolète et il est impossible de faire les mises à jour.

Il présente le devis de la société ADIC

Après étude des devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide de retenir le devis de la société ADIC pour les modules suivants : le Logiciel 1421,54 € HT et le Module SVE 533,07 € HT soit 1954, 61 € HT 390,92 € TVA 2345,53 € TTC
  
- ✓ La maintenance annuelle est de 1211.54 € HT soit 1453,84€ TTC la première année puis de 1615,35 € HT soit 1938,45 € TTC
  
- ✓ Décide de passer la dépense en investissement au compte 2051 pour le logiciel et en 6156 en Fonctionnement pour la partie maintenance.

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 11  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre :  
Abs :

*Délibération 2024-036 RENOUELEMENT DE CDD - CHRISTELLE  
MARSAUDON*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de contrat de madame MARSAUDON Christelle au 31 octobre 2024. Il précise qu' au vue du nombre d'enfant à la cantine. En conséquence il demande au Conseil Municipal de renouveler le contrat de madame MARSAUDON Christelle pour une durée de 1 an renouvelable 3 ans maximum à temps non complet soit 32 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ ACCEPTE de renouveler le Contrat à MARSAUDON Christelle .
- ✓ Autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents .

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 11  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre :  
Abs :

*Délibération 2024-0037 Modification de statuts COUL GART EAU*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une modification de Statut à COUL GART EAU lors de sa séance du 12 juin 2024 à approuvé :

- ✓ L'adhésion au syndicat COUL GART EAU du SIAEP de la Benaize et le transfert des compétences « Production et distribution d'eau potable » des communes membres (Cromac, Les Grands Chézeaux, Mailhac-sur-Benaize et St-Georges -des Landes) à compter du 01/01/2025;
- ✓ L'adhésion au syndicat COUL GART EAU de la Commune de Jouac et le transfert de ses compétences « Production et distribution d'eau potable » à compter du 01/01/2025 ;
- ✓ Le transfert de la compétences « distribution d'eau potable » au syndicat COUL GART EAU des communes de Lussac-les-Eglises et Saint-Martin-le-Mault à compter du 01/01/2025

L'adhésion de nouvelles communes entraîne une modification des statuts du syndicat. La rédaction des nouveaux statuts précisent également les modalités d'adhésion, de transfert ou de reprise des compétences optionnelles ou de retrait du syndicat.

Conformément aux articles L5211-17 et L5211-18 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ ACCEPTE la modification des statuts
- ✓ Autorise Mr le Maire à signer tous documents

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs :

*Transfert de bien de section à CHATENET PARCELLE ZB 63*

Après la demande de renseignement demandé aux impôts fonciers il s'avère que la parcelle concernée ZB 63 au village de Chatenet a été transférer

Nous pouvons donc passer directement à l'acte administratif de vente

*Transfert de bien de section à MONTCHENON YC 202*

Après la demande de renseignement demandé aux impôts fonciers il s'avère que la parcelle concernée YC 202 a été transférer

Nous pouvons dès a présent recontacter Mr VANDESTOC André pour lancée la vente avec le Notaire

*Délibération 2024 -0038 Echange de parcelle au Cerveix*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Alves Nicolas et Jouanny Alix au 3 bis le Cerveix qui demande à Mr Le Maire la possibilité d'échanger une partie de la parcelle ZR 118 appartenant à la commune pour une superficie 144,93 € et une partie de la parcelle de la parcelle ZR 123 pour une superficie de 157,43 m<sup>2</sup> leur appartenant au sise Le Cerveix

Monsieur le Maire précise que Monsieur ALVES prendra à sa charge les frais liés aux géomètres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✚ ACCEPTE la proposition d'échange
- ✚ PRECISE que Mr ALVES prendra en charge les frais liés à l'échange
- ✚ Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette échange 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs

### *Délibération 2024-0039 Créances irrécouvrables - Non Valeur*

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables (Créances non-valeur)

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2023 figurent dans l'état joint annexé.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6541 intitulé « Créances non valeur », sur le budget concerné.

Le montant des créances qui doivent être en non valeurs à ce jour s'élève à : 50.02 €

- Budget annexe eau 0 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur la mise en valeurs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :**

- ✓ **Article 1<sup>er</sup>** : de mettre en non valeur pour 2,02 € et de refuser pour un montant de 48.00 €
  
- ✓ **Article 2** : D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 11  
Votants : 12  
Pour : 11  
Contre :  
Abs :

*Délibération 2024-0040 Changement d'éclairage public au village de Varnat- La Lande-La Vallade- Chatenet.*

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de faire changer l'éclairage public existant sur les Villages de VARNAT, LA LANDE, LA VALLADE, CHANET par un éclairage led soit 15 lampes permettant de poursuivre les économies électriques et de poursuivre le programme de 2021.

Il présente le devis du sehv 14 554,59€ HT soit un montant de 17 465,51€ TTC

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

✦ **Accepte le devis du SEHV**

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 11  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre :  
Abs

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le 27 septembre 2024 à 19h 00

Amand Magnazeix, dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice MIRGUET, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

Présent : Mrs MIRGUET Patrice, AUPETIT Francis, FEYSSAT Bruno, PREVOST Christian, SERRIER Bertrand, VIDAL Jean-Marie

Mme FEYSSAT Séverine, MONNEAU Christelle, PINET Geneviève, PIRES ALVES Cécile, TONIAL Brigitte

Absents excusés : LEROUX Pierre

Absent non excusé : HENRION Mounia

Procurations : LEROUX Pierre donne procuration PINET Geneviève

Secrétaire de séance : FEYSSAT Séverine

Le quorum étant atteint,

*Le procès-verbal du 10 juin 2024 est adopté à l'unanimité*

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs :

*Le procès-verbal du 08 juillet est adopté à l'unanimité*

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs :

## Délibération 2024-0034 Achat d'un tour réfrigérer pour la boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tour réfrigérer de la boulangerie est tombé en panne. Il est donc nécessaire de racheter un tour.  
Il présente les devis de L.P.F et Alpagga

Après étude des devis , et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide de retenir le devis de la société Alpagga pour un montant de 1180,00€ HT 236.00 € Tva 1416,00€ TTC
- ✓ Décide de passer la dépense en investissement au compte 2157

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents :11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs :

## Délibération 2024-035 logiciel cadastre et plu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de racheter un logiciel cadastre et du plu afin d'améliorer la gestion du cadastre et du territoire.

Il est nécessaire de changer le logiciel car l'ancien est obsolète et il est impossible de faire les mises à jour.

Il présente le devis de la société ADIC

Après étude des devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide de retenir le devis de la société ADIC pour les modules suivants : le Logiciel 1421,54 € HT et le Module SVE 533,07 € HT soit 1954, 61 € HT 390,92 € TVA 2345,53 € TTC
- ✓ La maintenance annuelle est de 1211.54 € HT soit 1453,84€ TTC la première année puis de 1615,35 € HT soit 1938,45 € TTC
- ✓ Décide de passer la dépense en investissement au compte 2051 pour le logiciel et en 6156 en Fonctionnement pour la partie maintenance.



*Délibération 2024-0041 Changement d'éclairage Public au Village  
Varnat- la Lande - LA Vallade - Chatenet - subvention ctd*

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de faire changer l'éclairage public existant sur les Villages de VARNAT, LA LANDE, LA VALLADE, CHANET par un éclairage led soit 15 lampes permettant de poursuivre les économies électriques et de poursuivre le programme de 2021.

Il présente le devis du sehv 14 554,59 € HT soit un montant de 17 465,51€ TTC

Monsieur le Maire propose de faire un dossier de subvention CTD

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

✚ **Accepte le devis du SEHV**

✚ **Autorise** Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes

✚ Et accepte le plan de financement suivant :

Coût totale Hors taxe des travaux	1 4 554, 59 €
Subvention SEHV	6 549,56 €
-----	
- reste a charge	8 005,03 €
Ctd 50%	4 002, 52€
-Autofinancement	4 002,51€
	-----
	14 554,59 €

- ✚ La dépense sera imputée en investissement sur le compte 21538
- ✚ La recette sera imputé en investissement 1323

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs

*Délibération 2024-042 travaux de rénovation du bâtiment des sanitaires du camping*

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de faire rénover le bâtiment des sanitaires du camping Municipal. A savoir une douche handicapée spécial camping avec une modification des robinets extérieurs. Et la remise en état du chauffe-eau .

Une serrure à pièces de monnaie ou jetons

Monsieur le Maire présente le devis de plomberie de Mr Lavillauroy Père et Fils pour un montant de 2200,00 € HT

Monsieur le Maire présente les devis pour la serrure mécanique ou électronique

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.**

- ✚ **Accepte de faire rénover le bâtiment des sanitaires et demande si les employés municipaux sont en capacité d'effectuer les travaux**
- ✚ **Les Agents ne pouvant pas faire le travaux. Le municipal accepte que pour la partie plomberie le devis de la Société de Lavillauroy Père Et Fils pour 2200.00 € HT**
- ✚ **Pour la serrure sera une serrure mécanique de la société SUPRATECH pour un montant 879,20 € HT**
- ✚ **La dépense sera imputée en investissement sur le compte 2138**

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre :

Abs :

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 11  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre :  
Abs :

*Délibération 2024-036 RENOUELEMENT DE CDD - CHRISTELLE  
MARSAUDON*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de contrat de madame MARSAUDON Christelle au 31 octobre 2024. Il précise qu'au vu du nombre d'enfant à la cantine. En conséquence il demande au Conseil Municipal de renouveler le contrat de madame MARSAUDON Christelle pour une durée de 1 an renouvelable 3 ans maximum à temps non complet soit 32 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ ACCEPTE de renouveler le Contrat à MARSAUDON Christelle .
- ✓ Autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents .

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 11  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre :  
Abs :

*Délibération 2024-0037 Modification de statuts COUL GART EAU*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une modification de Statut à COUL GART EAU lors de sa séance du 12 juin 2024 à approuvé :

- ✓ L'adhésion au syndicat COUL GART EAU du SIAEP de la Benaize et le transfert des compétences « Production et distribution d'eau potable » des communes membres (Cromac, Les Grands Chézeaux, Mailhac-sur-Benaize et St-Georges -des Landes) à compter du 01/01/2025;
- ✓ L'adhésion au syndicat COUL GART EAU de la Commune de Jouac et le transfert de ses compétences « Production et distribution d'eau potable » à compter du 01/01/2025 ;
- ✓ Le transfert de la compétences « distribution d'eau potable » au syndicat COUL GART EAU des communes de Lussac-les-Eglises et Saint-Martin-le-Mault à compter du 01/01/2025

L'adhésion de nouvelles communes entraîne une modification des statuts du syndicat. La rédaction des nouveaux statuts précisent également les modalités d'adhésion, de transfert ou de reprise des compétences optionnelles ou de retrait du syndicat.

Conformément aux articles L5211-17 et L5211-18 du CGCT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ ACCEPTE la modification des statuts
- ✓ Autorise Mr le Maire à signer tous documents

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs :

*Transfert de bien de section à CHATENET PARCELLE ZB 63*

Après la demande de renseignement demandé aux impôts fonciers il s'avère que la parcelle concernée ZB 63 au village de Chatenet a été transférer

Nous pouvons donc passer directement à l'acte administratif de vente

*Transfert de bien de section à MONTCHENON YC 202*

Après la demande de renseignement demandé aux impôts fonciers il s'avère que la parcelle concernée YC 202 a été transférer

Nous pouvons dès a présent recontacter Mr VANDESTOC André pour lancée la vente avec le Notaire

*Délibération 2024 -0038 Echange de parcelle au Cerveix*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Alves Nicolas et Jouanny Alix au 3 bis le Cerveix qui demande à Mr Le Maire la possibilité d'échanger une partie de la parcelle ZR 118 appartenant à la commune pour une superficie 144.93 € et une partie de la parcelle de la parcelle ZR 123 pour une superficie de 157,43 m<sup>2</sup> leur appartenant au sise Le Cerveix

Monsieur le Maire précise que Monsieur ALVES prendra à sa charge les frais liés aux géomètres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✚ ACCEPTE la proposition d'échange
- ✚ PRECISE que Mr ALVES prendra en charge les frais liés à l'échange
- ✚ Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette échange 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs

### *Délibération 2024-0039 Créances irrécouvrables - Non Valeur*

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables (Créances non-valeur)

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2023 figurent dans l'état joint annexé.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6541 intitulé « Créances non valeur », sur le budget concerné.

Le montant des créances qui doivent être en non valeurs à ce jour s'élève à : 50.02 €

- Budget annexe eau 0 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur la mise en valeurs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :**

- ✓ **Article 1<sup>er</sup>** : de mettre en non valeur pour 2,02 € et de refuser pour un montant de 48.00 €
  
- ✓ **Article 2** : D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 11  
Votants : 12  
Pour : 11  
Contre :  
Abs :

*Délibération 2024-0040 Changement d'éclairage public au village de Varnat- La Lande-La Vallade- Chatenet.*

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de faire changer l'éclairage public existant sur les Villages de VARNAT, LA LANDE, LA VALLADE, CHANET par un éclairage led soit 15 lampes permettant de poursuivre les économies électriques et de poursuivre le programme de 2021.

Il présente le devis du sehv 14 554,59€ HT soit un montant de 17 465,51€ TTC

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

**✚ Accepte le devis du SEHV**

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 11  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre :  
Abs

*Délibération 2024-0041 Changement d'éclairage Public au Village  
Varnat- la Lande - LA Vallade - Chatenet - subvention ctd*

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de faire changer l'éclairage public existant sur les Villages de VARNAT, LA LANDE, LA VALLADE, CHANET par un éclairage led soit 15 lampes permettant de poursuivre les économies électriques et de poursuivre le programme de 2021.

Il présente le devis du sehv 14 554,59 € HT soit un montant de 17 465,51€ TTC

Monsieur le Maire propose de faire un dossier de subvention CTD

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

✚ **Accepte le devis du SEHV**

✚ **Autorise** Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes

✚ Et accepte le plan de financement suivant :

Coût totale Hors taxe des travaux	1 4 554, 59 €
Subvention SEHV	6 549,56 €

---

- reste a charge	8 005,03 €
Ctd 50%	4 002, 52€
-Autofinancement	4 002,51€

---

14 554,59 €

- ✚ La dépense sera imputée en investissement sur le compte 21538
- ✚ La recette sera imputé en investissement 1323

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents :11

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abs

*Délibération 2024-042 travaux de rénovation du bâtiment des sanitaires du camping*

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de faire rénover le bâtiment des sanitaires du camping Municipal. A savoir une douche handicapée spécial camping avec une modification des robinets extérieurs. Et la remise en état du chauffe-eau .

Une serrure à pièces de monnaie ou jetons

Monsieur le Maire présente le devis de plomberie de Mr Lavillauroy Père et Fils pour un montant de 2200,00 € HT

Monsieur le Maire présente les devis pour la serrure mécanique ou électronique

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.**

- ✚ **Accepte de faire rénover le bâtiment des sanitaires et demande si les employés municipaux sont en capacité d'effectuer les travaux**
- ✚ **Les Agents ne pouvant pas faire le travaux. Le municipal accepte que pour la partie plomberie le devis de la Société de Lavillauroy Père Et Fils pour 2200.00 € HT**
- ✚ **Pour la serrure sera une serrure mécanique de la société SUPRATECH pour un montant 879,20 € HT**
- ✚ **La dépense sera imputée en investissement sur le compte 2138**

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre :

Abs :



*Délibération 2024-043 travaux de rénovation du bâtiment des sanitaires du camping - CTD*

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal de la nécessité de faire rénover le bâtiment des sanitaires du camping Municipal. A savoir une douche handicapée spécial camping avec une modification des robinets extérieurs. Et la remise en état du chauffe-eau .

Une serrure à pièces de monnaie ou jetons

Monsieur le Maire présente le devis de plomberie de Mr Lavillauroy Père et Fils pour un montant de 2200,00 € HT

Monsieur le Maire présente les devis pour la serrure mécanique ou électronique

Monsieur le Maire propose de faire un dossier de subvention CTD

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.**

- ✚ **Accepte de faire rénover le bâtiment des sanitaires et demande si les employés municipaux sont en capacité d'effectuer les travaux**
- ✚ **Les Agents ne pouvant pas faire le travaux le municipal accepte que pour la partie plomberie le devis de la Société de Lavillauroy Père Et Fils pour 2200.00 € HT**
- ✚ **Pour la serrure sera une serrure mécanique de la société SUPRATECH pour un montant 879,20 € HT**
- ✚ **Soit un montant total de 3079,20 € HT**
- ✚ **Et accepte le plan de financement suivant :**

Coût totale des travaux hors taxe des travaux	3 079,20€
Ctd 30%	923,76€
-Autofinancement	2 155,44 €
	-----
	3 079,20 €

- ✚ La dépense sera imputée en investissement sur le compte 2138
- ✚ La recette sera imputé en investissement 1323

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Nombre de présents : 11  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre :

QUESTION DIVERSES 1 installation d'une sonnette à la porte de la mairie

QUESTION DIVERSES 2 point sur l'adressage de la poste

QUESTION DIVERSES 3 point sur projet la copar

QUESTION DIVERSES 4 Travaux chambre froide a prévoir pour la boulangerie

QUESTION DIVERSES 5 Panneaux directionnels en mauvaise état

QUESTION DIVERSES 6 Visite de Madame la Sous-Préfète

QUESTION DIVERSES 7 Organisation du repas colis ainés avec sondage à réaliser- repas éventuel le 26 janvier 2025.

QUESTION DIVERSES 8 Vœux 10 janvier 2025

QUESTION DIVERSES 9 Ramassage de Ordure Ménagères tous les 15 jours à partir de janvier 2025

QUESTION DIVERSES 10 Organisation du monument aux morts le 11 novembre à 11 h00

QUESTION DIVERSES 11 Révision du PLUI Attente de la commission du SENEPENAF en fin d'année.

QUESTION DIVERSES 12 Point sur le SMIPAC le dossier est en cours élaboration avant présentation d ici quelque mois auprès de la Préfecture. Il à été revu pour prendre en considération les éléments défavorables de la MRAE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le secrétaire de séance

